

COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI**PROCES-VERBAL n° 1****du Mardi 12 Octobre 2010****SAISON 2010/2011****Présents :**

Jean-François MOLEY, Président de la CCEE.

Frédéric DUBOIS, Brigitte GEILER, Jean MARTIN, Christophe MENEAU, Frédéric TROUVE, membres de la CCEE.

Présent avec voix consultative :

Pierre LABORIE, Directeur des formations.

Absents excusés :

François FOCARD, Hervé MAZZON, Jean-Marie SCHMITT.

Le Mardi 12 octobre 2010, de 09h30 à 12h00, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie téléphoniquement sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion de la CCEE : le **vendredi 19 novembre 2010** de 09h30 à 18h00 au siège Fédéral.

1.- RAPPEL DES ATTRIBUTIONS DE LA CCEE. –

Du fait de cette première réunion de la nouvelle CCEE, une présentation des missions de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi a été effectuée :

« Par délégation du Comité Directeur, la CCEE a pour mission, en collaboration avec la DTN :

- De mettre en place les stratégies concernant les contenus des programmes de formation des entraîneurs et leur mise en action, tant sur le plan de la formation initiale que la formation continue et de veiller à la qualification des entraîneurs
- De gérer le fichier des Entraîneurs
- De contrôler le respect, par les groupements sportifs, des obligations définies par les Règlements Généraux de la FFVB en la matière
- D'appliquer les sanctions administratives et financières en application des Règlements Généraux et Financiers de la FFVB
- D'accorder les équivalences fédérales aux entraîneurs français et étrangers, après avis de la DTN, dans les conditions fixées aux Règlements Généraux
- De gérer les dossiers d'équivalence des Brevets d'Etat d'Educateur Sportif auprès du MJS.
- D'aider, par tout moyen, à l'emploi des Entraîneurs. »

(Extrait du Règlement Intérieur de la FFVB).

.../...

Date de rédaction : 12/10/2010
 Date d'approbation : En instance d'approbation
 Date de diffusion : 26/11/2010
 Auteur : Jean-François MOLEY

.../...

2.- DEMANDES AUTORISATION D'ENTRAÎNER POUR 2010/2011. –

Les clubs ont déposé une demande d'autorisation d'entraîner. La CCEE s'était engagé à répondre à chaque demande en amont du championnat.

Le 1^{er} Bureau Directeur s'étant tenu dernièrement (*9 octobre 2010*) et n'ayant validé la CCEE qu'à cette date, celle-ci a été dans l'incapacité de répondre en temps et en heure à ces demandes et s'en excuse.

Une étude approfondie des demandes **des 40 clubs LNV + 290 clubs fédéraux** a été réalisée par les membres de la CCEE ce jour. En voici les conclusions

Ne sont pas autorisés à entraîner (voir les listes suivantes en annexe) :

- Autorisations d'entraîner Refusées
- Référents Refusés.

Néanmoins autorisations provisoires sous réserve.

- Autorisation d'Entraîner Provisoire

Tous les autres entraîneurs sont autorisés à entraîner pour la saison 2010-2011.

3.- DOSSIERS EN COURS. –

LBM

- « *ASNIERES VOLLEY 92* »
 - **Monsieur BOULONGNE EVTOUCHENKO Cyrille**
Pour finaliser son plan de formation personnalisé, il doit rendre son rapport **avant le 31 décembre 2010.**

2MB

- « *AMIENS METROPOLE VOLLEY* »
 - **Monsieur NOUAOUR Ali**
Suite à son mail de juillet 2010, la CCEE lui rappelle qu'il a été bénéficiaire d'une dérogation d'autorisation d'entraîner provisoire et lui demande de fournir à la commission la preuve de l'obtention de son BEES1 dans les plus brefs délais. Dans le cas où il a obtenu le BEES1, il devra alors suivre le stage EF2 de Toulouse (30 mai- 3 juin 2011) et le stage en situation **avant fin juin 2011** pour finaliser son dossier afin d'annuler les pénalités dues.
En l'absence de BEES, la CCEE se voit dans l'obligation d'appliquer les pénalités dues.
- « *AL CAUDRY* »
 - **Monsieur ZIELINSKI Zbigniew**
La CCEE lui demande de finaliser son BEES1 **avant le 30 juin 2011.**

.../...

.../...

2MC

- « ENTENTE TOULON SIX FOURS/LA SEYNE VB »

➤ **Monsieur ULLMANN Jérémy**

Suite à sa demande et après étude de son dossier. La CCEE décide de lui accorder une dérogation exceptionnelle d'entraîner pour cette saison afin de terminer sa formation.

Monsieur ULLMANN **doit participer aux stages suivants** : EF1 à WATTIGNIES en janvier 2011 et celui de DINARD en mars 2011. **Il doit également terminer son BEES1 durant la saison 2010/2011.** Au cas où ce plan de formation ne serait pas respecté, les pénalités seront appliquées.

2FC

- « ENTENTE TOULON SIX FOURS/LA SEYNE VB »

➤ **Monsieur ARSOV Radoslav**

Suite à sa demande et après étude de son dossier (*mail du 26 septembre dernier*), la CCEE décide :

- Monsieur ARSOV doit fournir à la CCEE un dossier de V.A.E. plus complet (*voir doc sur site FFVB, page formation, conseils pour dossier de V.A.E.*).
- Il doit participer **au stage EF1 à WATTIGNIES en janvier 2011.**
- Il doit présenter le BEES 1^{er} degré ou réaliser un dossier de V.A.E. auprès de la DRJSCS de sa région afin de faire valider ses études en Bulgarie (*prendre contact avec Monsieur LABORIE si nécessaire*).

Si aucune de ces formations n'est menée à terme, nous appliquerons les pénalités dues.

3MG

- « AS DE CHANTEPIE »

➤ **Monsieur COMBETTE Pascal**

Suite à sa demande et après étude de son dossier, la CCEE décide de lui accorder une dérogation exceptionnelle pour terminer sa Formation Professionnelle Continue avec le responsable F.A.R. de la zone 1, Monsieur LEVI DI LEON Michel, durant la saison 2010/2011.

3FE

- « VB LE QUESNOY »

➤ **Mademoiselle Isabelle DEDISE**

Suite à la demande de dérogation. La CCEE a étudié la proposition et décide de lui accorder un an pour régulariser sa situation.

4.- DEMANDES VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E.). –**LAM**

- « FL ST-QUENTIN V.B »

➤ **Monsieur Herman VLAEMINCKX**

Suite au contrôle des engagements de clubs, la CEE demande à ce que lui soit envoyé copie du dossier de demande de V.A.E. faite auprès du Ministère pour cet entraîneur. Cette personne ne possédant aucun diplôme français pour exercer dans un club Pro, à ce jour.

Le minimum, au regard de la loi française est donc qu'il ait bien déposé une demande de VAE pour le brevet d'état (*comme aurait dû le faire le club dès son embauche*).

.../...

.../...

LAF

- « U. STADE FRANÇAIS ST-CLOUD PARIS »

➤ **Monsieur Pavel TRESNAK**

Suite au contrôle des engagements de clubs, la CEE signale que le dossier de V.A.E. de cet entraîneur, est incomplet. Le diplôme FIVB 1 qu'il possède, lui permet d'obtenir le diplôme d'entraîneur régional par validation des acquis de l'expérience (V.A.E).

Pour exercer avec un contrat de travail et contre rémunération en ligue F, Monsieur TRESNAK doit fournir un diplôme d'état (*BEES1 au minimum*), et une équivalence EF2 des diplômes fédéraux au moins. A terme, il devra posséder le DEPVV et avoir obtenu l'examen spécifique du BEES 2^{ème} degré.

Le club et l'entraîneur doivent TRES RAPIDEMENT renseigner un dossier de V.A.E. auprès de la CCEE et auprès de la DRJSCS d'île-de-France (*prendre contact avec Monsieur LABORIE si nécessaire*) afin de mettre en place un plan de formation. Aucune autorisation d'entraîner ne sera accordée sans ces éléments.

1NM

- « AGDE MARSEILLAN »

➤ **Monsieur GLEIZES Serge**

La CCEE demande à recevoir la copie de demande de V.A.E. pour son BEES1 faite auprès du Ministère.

A) DIPLOMES FEDERAUX

➤ **Monsieur BROUETTE Eric**

Suite à sa demande de V.A.E. et après étude de son dossier, la CCEE lui demande, compte tenu de son expérience :

- de suivre le module EF2 à TOULOUSE – Secteur Féminin du 30 Mai au 03 Juin 2011.
- de suivre l'EF2 à DIJON - Préparation Physique du 16 au 19 Mai 2011 et ensuite de faire un stage en situation avec un entraîneur professionnel ou international, suivi du rapport obligatoire afin de valider l'EF2.

➤ **Monsieur DEBLOCK Sylvain**

Suite à votre demande de V.A.E. et compte tenu de votre expérience, la CCEE vous accorde les 2 modules du diplôme d'Entraîneur Fédéral 1^{er} degré mais vous demande d'établir un rapport sur l'équipe de niveau national suivie et ceci **avant le 31 décembre 2010** afin de valider le diplôme EF1.

➤ **Monsieur DUMAS Jérôme**

Suite à sa demande et après étude de son dossier, très peu conforme et particulièrement confus, la CCEE valide un niveau EF1 mais pas un niveau EF2 :

La CCEE ne peut valider le diplôme EF2 car :

- la dernière formation suivie et actée est celle de la FIVB en 1992,
- l'expérience d'entraînement est insuffisante,
- pas de connaissance du secteur féminin.
- pas de confirmation de contenus acquis sur la Préparation Physique.

.../...

.../...

➤ **Monsieur NANGA Guy Roger**

Suite à votre demande de V.A.E. compte tenu de votre expérience, la CCEE vous accorde le diplôme ER1 et vous suggère de vous rapprocher de votre ligue d'appartenance pour passer le diplôme Régional 2.

La CCEE vous suggère également de passer le BEES 1 en début de saison prochaine.

➤ **Monsieur PETIT Emmanuel**

Suite à votre demande de V.A.E, la CCEE vous accordera l'ER1 si vous êtes licencié FFVB cette saison et vous refuse l'obtention ER2 car votre expérience de joueur et d'entraîneur départemental et de régional ne permet pas de vous l'accorder.

Par conséquent, vous ne pouvez pas entrer en formation EF1.

5.- RECLAMATIONS SUR PENALITES. -

1FA

- « *UNION SPORTIVE CONFLANS* »

➤ **Monsieur MARION Didier**

Suite au mail du club (*voir mail du 1^{er} juillet*), la CCEE rappelle que celui-ci a eu plusieurs années de sursis pour que Monsieur MARION Didier régularise sa situation. A ce jour, aucune demande de V.A.E. n'a été effectuée malgré nos recommandations. Dans ce cas, la CCEE se verra obligée d'appliquer les amendes correspondantes au manque de diplôme.

Veillez noter une nouvelle fois qu'il s'agit uniquement de régulariser une situation et non un problème de compétence.

6.- PLANS DE FORMATION EN COURS. -

LAM

- « *ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL* »

➤ **DUGRIP Fabien**

Un plan de formation va lui être proposé pour finaliser son diplôme dans les plus brefs délais.

LBM

- « *PLESSIS ROBINSON VOLLEY-BALL* »

➤ **SANTER Jonathan**

Cet entraîneur va passer son BEES 2 spécifique dans le courant de l'année. Un plan de formation lui sera ensuite proposé pour entrer en formation DEPVV avant la fin de saison 2010/2011.

LAF

- « *BEZIERS VOLLEY-BALL* »

➤ **CEMBALO Yannick**

Il doit déposer un dossier complet de candidature au DEPVV (*site internet FFVB, page formation*) avant fin novembre **2010**, afin qu'un plan de formation lui soit proposé dans les plus brefs délais pour accéder à la formation DEPVV en mai 2011.

.../...

.../...

N1F

- « *VOLLEY-BALL GRUISSAN* »

- **LE BERRE Christophe**

La CCEE a pris note du mail du 17 aout 2010 dans lequel le club s'engage à ce que Monsieur LE BERRE suive la totalité de la formation EF2 avant la fin de saison 2010/2011 afin de se mettre en conformité.

2FA

- « *STADE FRANCAIS* »

- **LAGARDE Fabien**

Il doit déposer un dossier complet de candidature au DECFCP (*site internet FFVB, page formation*) avant fin novembre 2010, accompagné des documents nécessaires, afin qu'un plan de formation lui soit proposé en vue de l'obtention du DECFCP.

2FB

- « *CO VILLERS* »

- **LU William**

Doit finaliser son diplôme EF1 avant la fin de saison 2010/2011.

3FG (CFC)

- « *BEZIERS VOLLEY-BALL* »

- **BAINVEL Romuald**

Il doit faire le stage EF2 à DIJON en mai 2011 puis finaliser son diplôme EF2 avant la fin de saison 2010/2011. Et ensuite pourra entrer en formation DECFCP.

7.- SYNDICAT DES ENTRAINEURS ET DES EDUCATEURS DU VOLLEY-BALL

Le Syndicat des Entraîneurs et des Educateurs du Volley-Ball (S.E.E.VB - *fédéraux et professionnels*) a prévu une première Assemblée Générale lors du prochain Tournoi de la Ligue à Tours.

Les élections, programme, cotisation, organisation, site internet... seront présentés à cette occasion.

Dossier à suivre.

8.- PLANS DE FORMATION SIGNES. -

La CCEE a pris acte des accords dûment signés par les entraîneurs, ci-dessous, concernant leurs plans de formation :

- **RESPAUT-SCALABRE Violaine**

.../...

9.- DIPLOMES REFUSES.-**DIPLOMES EF1**

- **MEURIOT Benjamin** → Il manque à ce rapport un élément essentiel à ce document : « Les principes de planification et de programmation de la saison ». Nous attendons la réception de ces informations pour revoir le dossier pour sa validation.

10.- NOUVEAUX DIPLOMES. -**DIPLOMES EF1**

- BATARD Mickaël → 14/09/2010
- BELPAUME Nicolas → 16/07/2010
- BEVILACQUA Clément → 22/09/2010
- BOCCARD Cédric → 08/07/2010
- CUNY Charles → 29/06/2010
- DUMAS Jérôme → 12/10/2010
- ESCALA Yohann → 01/09/2010
- EVAIN Maxime → 30/08/2010
- KORKEAKOSKI Gaël → 14/01/2010
- LAURENT Sophie → 08/01/2010
- MASSENOT J. Baptiste → 22/09/2010
- MATHURIN Stéphane → 14/07/2010
- MECHMOUM Bassem → 29/06/2010
- PETERS Benjamin → 02/07/2010
- PETRIGNANI Olivier → 13/09/2010
- PIROTTE Frédéric → 01/07/2010
- SALDI Franco → 24/09/2010
- SANIDIN Claude → 30/08/2010
- SCZYGIELSKI Szczepan → 07/10/2010
- TCHOUASSI Constant → 25/03/2009
- THIALLIER Frédéric → 06/09/2010

EF2

- AKELE BIKANGA Philippe → 15/07/2010
- DE TSCHUDY François → 15/07/2010
- SZERSZEN Jacek → 15/07/2010

.../...

DECFCP

- DUBOIS Cédric → 17/09/2010
- FRANCOISE David → 17/09/2010
- GRUEL Ludovic → 07/07/2010
- ROUGEYRON Dorian → 07/07/2010

DEPVB

- CHOLET Steve → 18/06/2010
- DUMORTIER Emmanuel → 17/09/2010
- GOSSELIN Gilles → 07/07/2010
- MARQUET Luc → 07/07/2010
- MENEAU Christophe → 07/07/2010
- SIMON Stéphane → 07/07/2010

D.E.J.E.P.S.

- GUELLAL Soraya → UC1 & UC2 Validés
- YOTOV Yuriy → 08/07/2010

BEES1

- BRULLON Mickaël → 09/06/2010
- BUNAK Tetyana → 08/07/2010
- CAUDAL Kévin → 09/06/2010
- FOUCHER Mathieu → 09/06/2010
- GERAUDIE Julien → 09/06/2010
- GHENIM Skander → 09/06/2010
- GIORDANO Mathilde → 07/01/2010
- JADOUÏ Sarah → 09/06/2010
- LECOQ Pierre-Jean → 09/06/2010
- MINIOU Julien → 09/06/2010
- PATIN Mathias → 09/06/2010
- PAUSE Aurélie → 07/01/2010
- SARPAUX Virginie → 07/01/2010
- SCHLECK Hélène → 08/07/2010
- VARET Sharone → 09/06/2010

.../...

11.- ANNEXE 1 - ENTRAINEURS NON AUTORISES. –

12.- ANNEXE 2- ENTRAINEURS AUTORISES PROVISOIREMENT. -

13.- ANNEXE 3- ENTRAINEURS REFERENTS NON AUTORISES. –

14.-ANNEXE 4-ENTRAINEURS QUI DOIVENT EFFECTUER FPC.-

Le Président
Jean-François MOLEY

Le Secrétaire de Séance
Frédéric TROUVE

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion